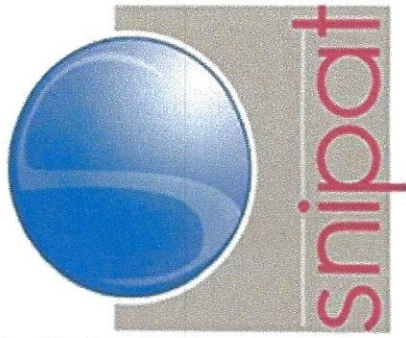




Syndicat National Indépendant de Personnels
Administratifs Techniques et Scientifiques

**Syndicat National Indépendant
des Personnels
Administratifs Techniques et Scientifiques
de la Police Nationale**

NOTE 2021 / 04 / N° 5 / GK

Paris, le 19 avril 2021

Monsieur le Vice-président,

Dans le cadre du développement de la sécurité dans les transports en commun en Ile-de-France, la Région a octroyé, dans un premier temps, la gratuité des transports pour les policiers franciliens de la petite couronne, les policiers parisiens bénéficiant déjà de cette mesure. Puis, ce dispositif a été étendu en accordant cette gratuité aux policiers de la grande couronne afin de faciliter leur circulation en Île-de-France et ainsi accélérer les interventions dans les transports. Cette facilité de circulation s'est progressivement mise en place depuis le 1^{er} septembre 2018.

Le SNIPAT salue votre décision qui va, bien évidemment, conforter la présence de personnels de police en civil sur les réseaux relevant d'Île-de-France Mobilités, permettant ainsi aux usagers de voyager plus sereinement.

Cette mesure et ce volontarisme vont dans le bon sens mais ils ne prennent malheureusement pas en compte la totalité des personnels de la Police Nationale puisqu'ils concernent uniquement les personnels actifs. En effet, notre Police est, comme vous le savez, plurielle. Elle comprend effectivement des personnels actifs mais également des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Aussi, conformément à l'article 2 du code de déontologie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, le terme « policier » désigne tous les personnels actifs de la Police Nationale, ainsi que les personnels exerçant dans un service de la Police Nationale ou dans un établissement public concourant à ses missions.

Ainsi, et au même titre que nos collègues actifs travaillant sur des missions opérationnelles, le SNIPAT sollicite l'égalité de traitement entre policiers, à savoir la gratuité dans les transports parisiens et franciliens pour tous les personnels de la Police Nationale, qu'ils soient actifs, administratifs, techniques ou scientifiques.

Je tiens à préciser que les gardiens de la Paix, officiers et commissaires qui travaillent dans les bureaux, garages et autres foyers-bar, à des missions similaires à celle des PATS, bénéficient, eux aussi, de cette gratuité des transports, tout comme, d'ailleurs, les inaptés à la voie publique et les « désarmés ».

Cette facilité de circulation, étendue aux personnels de soutien de la Police Nationale, serait une juste reconnaissance de leur travail au quotidien en faveur de la population et de l'institution policière.

En effet, les événements dramatiques qui ont secoué la France depuis 2015 ont fortement mobilisé les personnels scientifiques sur les différentes scènes de crime ainsi que nos collègues techniques, des compagnies républicaines de sécurité, sur les nombreux mouvements sociaux. Les assassinats de Magnanville et le massacre de la Préfecture de Police montrent, hélas, que toute la communauté de travail « Police Nationale » est logée à la même enseigne. Quant aux personnels administratifs, ils sont impactés dans la gestion quotidienne des commissariats et autres services de police.

.../...

Tous ces personnels méritent votre attention, Monsieur le Vice-président, et je sais pouvoir compter sur vous et votre sens aigu de l'équité et à votre attachement indéfectible à la « maison Police » dans sa globalité. Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général
Georges KNECHT



Destinataire :

Monsieur Frédéric PÉCHENARD
Vice-président,
Conseil Régional d'Île-de-France
2, rue Simon VEIL
93400 SAINT-OUEN